



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Adaptation des services français face aux nouvelles menaces terroristes

Question écrite n° 36264

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot attire l'attention de Mme la ministre des armées sur l'émergence d'un nouveau type de terrorisme auquel la France doit faire face. En effet, à l'occasion du dernier Comité exécutif du ministère des armées consacré au contre-terrorisme, les différents acteurs ont tous convergé vers l'idée d'un type de terrorisme qui s'étend à de nouveaux terrains immatériels. Aujourd'hui, combattre le terrorisme ne passe plus seulement par l'action valeureuse des soldats sur des terrains de guerre, mais également par la protection des Français des stratégies d'influence et de désinformation déployées par les groupes terroristes. Ainsi, elle souhaiterait qu'elle lui fasse connaître la manière dont les services ont été adaptés afin de prendre en compte ce type de terrorisme, dont l'exportation se trouve facilitée par le caractère immatériel des terrains sur lesquels il est projeté.

Texte de la réponse

L'extension du terrorisme sur les terrains immatériels est une réalité et les armées ont adapté leurs modes d'action. Afin de contrer le discours terroriste, toutes les opérations militaires sont appuyées sur une communication stratégique visant à établir ou à rétablir la vérité sur les actions conduites. Al-Qaïda et Daech disposant d'une réelle stratégie de communication, démontrant des capacités d'adaptation leur ayant permis de maintenir une visibilité forte malgré l'évolution de leurs situations territoriales respectives, nos services de renseignement ont pour mission de suivre leur stratégie médiatique et de décrypter leur discours. En outre, sur les théâtres d'opération, le commandant de la cyberdéfense (COMCYBER) cible les centres de propagande terroristes. Ainsi, en Syrie et en Irak, ces actions ont permis de cibler et d'entraver une partie de l'appareil de propagande de Daech. Par ailleurs, l'action militaire des soldats français en opérations participe elle aussi à la détection des menaces immatérielles en saisissant des matériels techniques aux terroristes capturés. Enfin, les armées privilégient la coordination interministérielle ainsi qu'avec les partenaires internationaux et, le cas échéant, les acteurs privés. Dans le cadre de la lutte contre la propagande terroriste menée depuis l'étranger, les armées exercent une veille sur les réseaux sociaux et contribuent au signalement et à la suppression par les plateformes concernés de produits de propagande. L'identification des contenus terroristes s'inscrit dans le cadre global de l'action menée par le ministère de l'intérieur.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36264

Rubrique : Terrorisme

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mai 2021

Question publiée au JO le : [9 février 2021](#), page 1026

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6650